

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 1^{er} septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Nombre de membres présents : 28

Date de la convocation : 29/08/2016

Objet de la délibération : Appel à projet « Pôle nature Massif Central » : Stratégie et dépôt de candidature

L'an deux mille seize et le premier septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Rozier Côtes d'Aurec, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean Louis Jayol, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Alain Marquet excusé a donné procuration à Serge Granjon

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Jean Marc Sardat

Pour	Contre	Abstentions
32	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de Saint Bonnet le Château participe depuis l'année dernière à l'élaboration d'une candidature commune avec la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez et la Communauté d'agglomération Loire Forez (chef de file), pour répondre à l'appel à projet proposé par le GIP Massif central « pôle de pleine nature » (cf. délibération du 5 mars 2015).

Cet appel à projet a vocation à mobiliser des territoires représentatifs du Massif central et avec l'envergure suffisante en termes de stratégies et d'actions pour être un relais ou une force motrice pour les autres territoires du massif. Il s'agit d'organiser à l'échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, capable de tester des méthodes de travail de valorisation reproductibles exemplaires, sachant que les activités et les sports de nature représentent un potentiel de développement important permettant une valorisation raisonnée et innovante des ressources naturelles et patrimoniales du Massif central.

Le partenariat des Monts du Forez a été retenu en tant que Pôle émergent au printemps 2015 permettant de financer grâce au FEDER un mi-temps animation et grâce au FEDER et au CDDRA une étude de structuration des activités de pleine nature dans l'objectif de répondre à l'appel à projet en tant que pôle structuré en 2016.

Cette étude comprend 3 phases : un diagnostic des activités de pleine nature, une élaboration de la stratégie de développement des activités de pleine nature et la structuration d'un plan d'actions pluriannuel.

1. Les enseignements du diagnostic

Le pôle nature des Monts du Forez est au centre de la région Auvergne-Rhône Alpes, adossé au PNR Livradois Forez et situé au cœur de plusieurs bassins de population importants (Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et dans une moindre mesure Roanne). Le territoire bénéficie d'une position géographique centrale avantageuse, ainsi que d'une excellente desserte routière, autoroutière et ferroviaire. Il bénéficie également d'un cadre naturel et patrimonial de qualité et préservé ainsi que d'un socle d'activités de pleine nature solide et diversifié.

Le territoire souffre d'un déficit d'image, les Monts du Forez n'étant pas reconnus comme une destination touristique à part entière. Un des enjeux souligné par le diagnostic est de travailler l'identité Massif en lien avec le voisin auvergnat labellisé Pôle nature structuré en 2015 (Ambert Crêtes du Forez). Notre territoire situé au cœur de plusieurs bassins de population est propice au développement du court séjour qui doit s'accompagner d'un développement des lits marchands et d'une hausse de la qualité de l'accueil de groupe. Le réchauffement climatique doit être le pilote de la réflexion autour du développement des activités de pleine nature haute qualité et toute saison.

2. La stratégie partenariale validée collégialement

L'ambition de la stratégie partenariale du pôle nature est d'utiliser le vecteur des activités de pleine nature comme support de développement territorial afin de pérenniser les emplois à l'année. Il s'agit de créer une destination pleine nature de qualité, de proximité et accessible sur l'ensemble des Monts du Forez, en collaboration étroite avec le voisin auvergnat du pôle

nature structuré Ambert Crêtes du Forez. Nous capitaliserons sur l'authenticité de notre

territoire, son accessibilité (technique et financière) et sa complémentarité / diversité (gastronomie, savoir-faire, patrimoine, etc).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

3. Le plan d'actions

Le plan d'actions opérationnel s'articule autour de 3 axes.

« Les Monts du Forez, la montagne à votre dimension »		
Axe 1 Structurer l'offre « 4 saisons » sur les portes thématiques	Axe 2 Favoriser les interconnexions à l'échelle du Massif du Forez	Axe 3 Développer et mettre en marché le Pôle nature
<p>Améliorer l'accueil des pratiquants et la diversification de l'offre des activités de pleine nature quatre saisons sur les trois portes thématiques</p> <p><i>Fiche-action 1-A</i> : Faire du col de la Loge la porte des grands espaces</p> <p><i>Fiche-action 1-B</i> : Faire de Chalmazel la porte de découverte des sensations</p> <p><i>Fiche-action 1-C</i> : Faire d'Usson en Forez la porte d'entrée ludique</p>	<p>Développer des liens entre les différentes offres à l'échelle du Massif par l'itinérance et la mise en réseau des acteurs</p> <p><i>Fiche-action 2-A</i> : Développer les offres d'itinérance et les coordonner au niveau du Massif</p> <p><i>Fiche-action 2-B</i> : Animer le réseau et permettre la montée en compétence des professionnels</p>	<p>Créer une vraie destination nature Massif du Forez en collaboration étroite avec le voisin Ambert Crêtes du Forez en affirmant l'image du massif et en renforçant la mise en marché des activités de pleine nature</p> <p><i>Fiche-action 3-A</i> : Développer une stratégie marketing, commercialisation et communication</p>
<p align="center">Ambition transversale : accessibilité à tous du territoire</p> <p>La géographie plutôt douce de notre territoire se prête à une large accessibilité et est cohérente avec le positionnement global du Pôle nature : accessibilité technique et financière pour tous</p>		

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver la stratégie de développement et le plan d'actions pluriannuel (2016-2021) du pôle nature des Monts du Forez, tel que précisé dans le dossier de candidature, et d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération Loire Forez à déposer la candidature du Pôle nature des Monts du Forez auprès du GIP Massif central, en tant que chef de file, pour le compte de l'ensemble du partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

M. le Président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

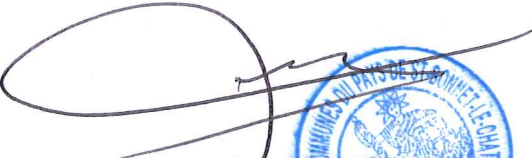

- Approuve la stratégie de développement et le plan d'actions du pôle nature des Monts du Forez, tel que précisé dans le dossier de candidature ;
- Autorise le Président de la Communauté d'agglomération Loire-Forez à déposer la candidature du Pôle nature des Monts du Forez, auprès du GIP Massif central en tant que chef de file pour le compte de l'ensemble du partenariat, composé de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez, du Syndicat mixte des Pays du Forez, du Département de la Loire ;
- Autorise le Président à signer tous documents et tous actes en lien à la mise en œuvre du Pôle nature des Monts du Forez ;
- Autorise le Président à solliciter les financements complémentaires ;
- S'engage à inscrire au budget les dépenses liées à la mise en œuvre de la stratégie Pôle nature.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Rozier Côtes d'Aurec
Le 1^{er} septembre 2016

Le Président


Iwan MAYET


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016